

**Composante :** Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI)

Lien vers le site web de la composante : [http://www.ceipi.edu/les-  
formations-diplomantes/les-  
formations-diplomantes/](http://www.ceipi.edu/les-formations-diplomantes/les-formations-diplomantes/)

Mention	Parcours (le cas échéant)	Capacité d'accueil du M1	Mention(s) de licence(s) conseillée(s) pour accéder au M1	Formation ouverte à l'alternance/apprentissage (OUI/NON/EXCLUSIVEMENT)	Mots clés disciplinaires	Mots clés sectoriels	Mots clés métiers	Modalités d'examen des candidatures (Dossier/Entretien/Examens/Concours)	Autres prérequis (disciplines, matières, enseignements qu'il est recommandé d'avoir suivis)	Calendrier de la procédure d'admission (dates d'ouverture et de fermeture des candidatures et date de réponse des commissions pédagogiques)	Informations supplémentaires particulières (ex. Master ERASMUS-MUNDUS dont l'admission est gérée par un établissement partenaire, etc.)
Droit de la Propriété Intellectuelle	Propriété industrielle	20	Seuls les candidats ayant validé un M1 de sciences, de Droit privé, de sciences de gestion peuvent être admis dans ce parcours, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la propriété intellectuelle complété par l'arrêté du 23 septembre 2004 modifié (JORF n°230 du 2 octobre 2004 page 16924 texte n° 7) et aux conditions imposées pour se présenter à l'examen professionnel organisé par l'Institut National de la Propriété Industrielle pour devenir conseil en propriété industrielle. Les candidats doivent être titulaires également du diplôme du CEIPI "Brevets d'invention".	Diplôme ouvert à la formation continue.	Droit, Sciences, Gestion	Conseils aux entreprises : - protection des créations et des innovations, - acquisition des titres de propriété industrielle, - valorisation et exploitation des droits de propriété industrielle, - défense des droits de propriété intellectuelle.	L'obtention de ce diplôme avec une expérience professionnelle de trois ans conduit aux métiers suivants : - Conseils en Propriété industrielle, spécialité "brevets d'invention" - Mandataires agréés près l'Office Européen des Brevets - Avocats spécialisés en Droit des brevets devant la Juridiction Unifiée des Brevets	Après le dépôt des dossiers de candidature, une commission d'admission procède à l'examen des dossiers de candidature pour vérification des pré-requis.		Ouverture de la procédure d'admission à partir du site internet du CEIPI (dépôt des dossiers) Date d'ouverture des candidatures : 01/09/2019 Date de fermeture des candidatures : 15/12/2019 Date limite de retour des pièces du dossier de candidature : 17/12/2019 Date de réponse des commissions pédagogiques : 20/12/2019	Pour accéder en M2, les candidats doivent être titulaire soit du diplôme du CEIPI "Marques, Dessins et Modèles" soit du diplôme "Contentieux des Brevets en Europe". Les candidats doivent être mandataires auprès d'un Office National ou de l'Office Européen des Brevets et justifier à ce titre de quatre ans d'expérience professionnelle.

2018-2019 20  
2019-2020 20